



Non aux attaques contre nos conditions de vie et de travail !

Face aux attaques du gouvernement contre les cheminots et les services publics, aux attaques du patronat contre l'ensemble du monde du travail et contre la société en général, nous devons répondre collectivement en relevant la tête et en refusant les reculs qu'ils veulent nous imposer. CGT et SUD vous appellent à faire grève et à manifester :

Jeudi 19 Avril

Départ en bus à 12h30

Rendez-vous dans le **hall de la Ruche** pour un départ collectif

Manifestation à 14h00 à Paris

La manifestation se déroulera :

De Montparnasse à Place d'Italie

Déclarez-vous en grève l'après-midi pour participer à la manifestation et vous absenter de votre poste de travail sans vous mettre en faute :

- L'appel à la grève concerne tous les salariés (Renault et prestataires)
- APR et ETAM en horaire variable : vous pouvez vous déclarer en grève jusqu'à 15h00 (fin de la plage fixe)
- Cadres au forfait jour : à partir de 13h00, la grève dure moins d'une demi-journée et n'est pas retenue sur le salaire
- Prestataires : Déclarez-vous en grève auprès de votre employeur

Non aux attaques contre nos conditions de vie !

Face aux attaques du gouvernement contre les cheminots et les services publics, aux attaques du patronat contre l'ensemble du monde du travail et contre la société en général, nous devons répondre collectivement en relevant la tête et en refusant les reculs qu'ils veulent nous imposer. CGT et SUD vous appellent à faire grève et à manifester :

Jeudi 19 Avril

Départ en bus à 12h30

Rendez-vous dans le **hall de la Ruche** pour un départ collectif

Manifestation à 14h00 à Paris

La manifestation se déroulera :

De Montparnasse à Place d'Italie

Déclarez-vous en grève l'après-midi pour participer à la manifestation et vous absenter de votre poste de travail sans vous mettre en faute :

- L'appel à la grève concerne tous les salariés (Renault et prestataires)
- APR et ETAM en horaire variable : vous pouvez vous déclarer en grève jusqu'à 15h00 (fin de la plage fixe)
- Cadres au forfait jour : à partir de 13h00, la grève dure moins d'une demi-journée et n'est pas retenue sur le salaire
- Prestataires : Déclarez-vous en grève auprès de votre employeur